

# FICHE INSCRIPTION AOÛT 2020

## CENTRE DE LOISIRS DE LA FERRIÈRE AUX ETANGS

Nom du représentant légal :

(Cocher les présences de vos enfants dans le tableau)

A remettre au centre de Loisirs avant le 20 Juillet

Nom de(s) l'enfant(s)				
Age				
Lundi 3 Août	Journée			
	Repas			
Mardi 4 Août	Journée			
	Repas			
Mercredi 5 Août	Journée			
	Repas			
Jeudi 6 Août	Journée			
	Repas			
Vendredi 7 Août	Journée			
	Repas			
<hr/>				
Lundi 10 Août	Journée			
	Repas			
Mardi 11 Août	Journée			
	Repas			
Mercredi 12 Août	Journée			
	Repas			
Jeudi 13 Août	Journée			
	Repas			
Vendredi 14 Août	Journée			
	Repas			
<hr/>				
Lundi 17 Août	Journée			
	Repas			
Mardi 18 Août	Journée			
	Repas			
Mercredi 19 Août	Journée			
	Repas			
Jeudi 20 Août	Journée			
	Repas			
Vendredi 21 Août	Journée			
	Repas			
<hr/>				
Lundi 24 Août	Journée			
	Repas			
Mardi 25 Août	Journée			
	Repas			
Mercredi 26 Août	Journée			
	Repas			
Jeudi 27 Août	Journée			
	Repas			
Vendredi 28 Août	Journée			
	Repas			

Date et signature

## Rappel des modalités et conditions liées à l'inscription

L'inscription de vos enfants sera prise en compte après constitution d'un dossier qui comprend :

- ✓ La fiche de réservation des vacances
- ✓ La fiche de renseignement 2019/2020 (une par famille)
- ✓ La fiche sanitaire (une par enfant)
- ✓ Le règlement de l'adhésion annuelle valable du 1<sup>er</sup> septembre au 31 Août (3€50)

La fiche d'inscription formalise les journées réservées par la famille en complément de la fiche de renseignement et de la fiche sanitaire.

Toute absence sur une journée réservée doit nous être communiquée **par écrit au plus tard 48h avant** la date d'inscription, sinon elle sera facturée, sauf présentation d'un certificat médical.

**Le nombre de places au centre de loisirs est limité aussi nous vous communiquerons par mail la confirmation de l'inscription de votre enfant.**

- ✓ Tous les séjours antérieurs doivent être soldés avant de pouvoir réinscrire sur le séjour.
- ✓ Le règlement de 50 % du séjour est dû à l'inscription.
- ✓ Le cas échéant, une liste d'attente peut être mise en place

Les modes de règlements peuvent être les suivants :

- ✓ Chèque (« ordre de la ligue de l'enseignement »)
- ✓ Espèce (faire l'appoint)
- ✓ Virement bancaire

Vous pouvez utiliser :

- ✓ Les chèques vacances ANCV
- ✓ Les bons MSA (à nous remettre lors de l'inscription)
- ✓ La prise en charge de la CAF
- ✓ Les aides des comités d'entreprises
- ✓ Les tickets Césu

Signature :